



# Flash Infos Sougeal

Directeur de la publication:  
Rémi Chapdelaine  
Comité de rédaction :  
La commission information  
Mise en page : Eric Hamel  
Tirage 350 exemplaires  
Impression : Imprimerie Doloise

Numéro 9 - avril 2023

## Le mot du Maire



Quelques mois après une soirée des vœux très suivie et fort appréciée c'est, dans un contexte économique et social particulièrement tendu et une météo devenue un peu plus rationnelle que le premier semestre s'est écoulé, déjà !

Le temps de clore les comptes de l'année précédente et voilà que le budget prévisionnel de l'année en cours est déjà sur table. Dans une prochaine édition ces différents exercices comptables approuvés par le Conseil Municipal vous seront présentés. Dans l'idéal, dépenses et recettes doivent s'équilibrer et nous permettre à la fois, de fonctionner au quotidien et de faire face aux projets qui engagent l'avenir de notre commune à court, moyen et long terme. Pour y parvenir, il nous faudra être économes, autant que faire se peut...

Certains de ces projets nous sont quasiment imposés comme la mise en conformité de la défense incendie, la mise aux normes de l'accessibilité voirie, des bâtiments et de l'éclairage publics ou encore, l'artificialisation de l'abreuvement du bétail au marais. D'autres projets découlent de ces mises en conformité imposées, ce sont la réorganisation de la circulation, du stationnement et des mobilités en général dans le bourg. D'autres enfin, engagent l'avenir démographique de Sougeal et l'accès aux services de la population. C'est l'aménagement d'un nouveau lotissement route de La Fontenelle ou le développement d'un nouveau commerce.

Sur ce dernier point et compte tenu d'éléments nouveaux récents, la réflexion va devoir explorer de nouvelles pistes. Depuis Noël dernier, la commune est devenue propriétaire des biens Lerquemain à proximité du bourg. La parcelle dite « Les Passouets » 1ha12 route de La Fontenelle, portera le futur lotissement. « Le Champ Normand », 1ha20 route de Pontorson, en cours de défrichage, non constructible sera, conformément à l'engagement pris avec la SAFER rendu à l'agriculture. Tout récemment encore et toujours avec cet objectif de maîtrise foncière quasi-totale en centre-bourg, par le biais d'échanges, la commune a également récupéré le terrain en face de la boulangerie. Pour l'instant au moins, parking dédié à ce commerce, cet espace comporte un local non achevé qui pourrait bien, à l'avenir, une fois aménagé, accueillir une activité commerciale supplémentaire...

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Flash Infos, prochain rendez-vous avant l'été.

Rémi Chapdelaine

## La Vie Communale

### Attribution de bois de chauffage aux particuliers sur les biens communaux – Précisions

L'hiver dernier comme précédemment et de manière assez régulière, divers lots de bois de chauffage plus ou moins importants ont été attribués à des particuliers habitant la commune. Préalablement, ces attributions doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une inscription auprès du secrétariat de mairie. La commission compétente identifie les lots à proposer et après attribution, chaque lot fait l'objet d'une estimation approximative et amiable, sur place, avec l'élu désigné. Cette estimation aboutit à un prix d'acompte à verser, en chèque, lors de la signature du contrat. Le volume effectivement prélevé est ensuite reconsidéré pour ajustement du prix. Les conditions et la difficulté éventuelle du chantier sont également prises en compte dans cette évaluation. Dans la mesure du possible ce bois à exploiter, le plus souvent sur pied, est attribué en fonction des capacités et des moyens matériels dont disposent les candidats. L'usage du bois ainsi attribué est réservé, **exclusivement**, au chauffage domestique de ses bénéficiaires et de leur famille. Ainsi, il va de soi que les administrés réputés exercer un commerce de bois de chauffage, déclaré ou non, sont bien évidemment non éligibles à ces attributions.

En plus des personnes clairement nécessiteuses en matière de bois de chauffage, pour peu qu'elles soient intéressées, celles qui, de toute évidence, rendent service à la commune sous quelque forme que ce soit sont également prioritaires dans le cadre de ces attributions, dans la limite des disponibilités. À la demande de la municipalité, parfois, certains ont effectué un ou deux chantiers particulièrement compliqués et périlleux. Pour les récompenser, ils ont pu bénéficier d'un deuxième ou d'un troisième lot beaucoup plus facile. Désormais, pour pouvoir laisser la place à d'autres et en fonction des disponibilités et des inscriptions, il pourra être demandé à ceux-là de patienter quelques temps avant d'être satisfaits à nouveau.

## Communiqués de la Mairie

### DECI

Point sur le plan d'action de la DECI sur la commune de SOUGEAL, la commission "sécurité" vous informe des réalisations :

- 1) Le lotissement La Chenevière, réserve **réceptionnée** par le SDIS en mars 2023.
- 2) La Selle / La Croix de la Selle / Le Buisson, réserve **réceptionnée** par le SDIS en mars 2023.
- 3) Le Haut Digé / La Pillardais, réserve **opérationnelle** mais pas encore réceptionnée par le SDIS.
- 4) Lozerais / Le Ramponneau, réserve **opérationnelle** mais pas encore réceptionnée par le SDIS.

La mairie est en attente des subventions 2023 pour entreprendre les travaux afin d'assurer la DECI à :

- LE BAS DE LA LANDE, LE HAUT MESNIL, LA PLATIERE, LA FRESNAIS, LE GASSÉ, LE VIEL ATELIER, LE HAUT DE LA LANDE, LA HAIS
- LA CROISADE, LE CROISÉ GUILLOU, LE CHAMP GÉRAULT, LA GUILLOURIE, LES HERSES
- Plan d'eau étang VAUCENSION (empierrement pour accès véhicule pompier)

Eric Hamel

DECI Lozerais



### Les haies : règles applicables en matière de coupe et d'arrachage

#### Taille des haies, attention aux dates !

À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, **recommande** de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet.

**(Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales)** Eric Hamel



## Travaux sur le territoire communal

Des travaux importants ont débuté depuis peu et sont en cours. C'est le développement de la fibre optique sous maîtrise d'œuvre de Mégalis et porté par la Région Bretagne et la Communauté de Communes. Ce sont aussi les travaux de renouvellement partiel du réseau d'eau potable entre le carrefour du Croisé et Launay, via Le Port et Alisson. D'autres tronçons dans le secteur dit du « Haut de Sougeal » à proximité de « La Lande » seront concernés ensuite. Ces travaux, coûteux, sont entrepris sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain dont la commune est membre adhérent. Les premières canalisations de ce réseau d'eau potable ont désormais plus de 60 ans, il est urgent de les rénover pour garantir le bon rendement de ce réseau.

### Fibre optique

Comme évoqués ci-dessus, les travaux concernant l'installation de la fibre optique sont en cours. En début d'année, la mairie a adressé un courrier à certains propriétaires concernés pour l'entretien des haies et arbres qui en l'état, venaient perturber les travaux à réaliser.

L'arrivée de la fibre optique sur notre commune est prévue fin 2023.

Eric Hamel

### Chaudière bois

Nous étions satisfaits d'un fonctionnement sans incident de notre chaudière bois sur une période de deux mois après la mise en chauffe à l'automne dernier. Mais notre optimisme a été de courte durée car, depuis, la situation s'est détériorée et un fonctionnement normal de cet équipement n'a pu être rétabli depuis. Au moment où il nous semble que le SAV dont nous nous plaignons depuis la mise en route de cette installation nous laisse tomber et sans nouvelles, la municipalité envisage sérieusement d'activer l'assurance dommage-ouvrage contractée lors de la construction de l'Espace Solo Gallo. Les premières démarches ont été enclenchées. Il faudra bien à un moment donné que les responsabilités concernant l'absence totale de fiabilité de cet équipement soient identifiées. La situation n'a que trop duré et ses conséquences sont lourdes.

Karine Leutellier / Eric Hamel



### Argent de poche

Pour 2023, la commune a décidé de reconduire les 40 missions "Argent de poche". Malheureusement, fin mars, de nouvelles directives réglementaires concernant ce dispositif, nous ont été communiquées. Dans l'attente d'éclaircissement, la mairie a décidé de suspendre l'accueil des jeunes pour les vacances de Pâques.

Eric Hamel

### Association des Donneurs de sang de Pleine-Fougères

Tout d'abord merci aux 53 donateurs dont 5 nouveaux venus à la collecte de sang du 10 janvier dernier à Pleine-Fougères permettant d'approvisionner les hôpitaux.

En France, pour soigner tous les malades, il faut que 10 000 personnes viennent donner du sang chaque jour. Il y a beaucoup de malades qui ont besoin de sang : 1 million par an. Mais aujourd'hui, seulement 4% des Français qui pourraient faire un don de sang passent à l'acte !

**Don plasma et don de sang : quelle différence ?**

Un don de sang permet de recueillir trois composants essentiels pour fabriquer des produits sanguins pour les malades : des globules rouges, des plaquettes et du plasma. Le prélèvement d'un don de sang ne dure qu'une dizaine de minutes.

Pour un don de plasma, l'EFS n'extrait que le plasma du sang du donneur et lui restitue les autres composants. Cette méthode permet de récolter deux à quatre fois plus de plasma que lors d'un don de sang. Le prélèvement, plus long, dure entre 45 et 60 minutes, ce qui permet au donneur d'avoir un moment au calme allongé pour prendre le temps de se reposer.

En 2022, grâce au covoiturage mis en place depuis Pleine-Fougères pour se rendre à la Maison du Don à Rennes, 23 dons de plasma ont pu être recueillis. Notre référent pour ce don de plasma est Loïc Chouesnard : **06 65 66 70 75**. Prévoir la demie journée.

Nous vous invitons à venir à la prochaine collecte de sang à Pleine-Fougères le mardi 23 mai de 14h30 à 18h30 en prenant votre RDV sur l'appli « Don de sang » et pour tout renseignement vous pouvez appeler un membre de l'association et le responsable au

**06 62 42 54 36**.

Rappel : amener sa carte d'identité, peser plus de 50 kg et ne pas venir à jeun ; compter une heure.



### Points Accueil Emploi (P.A.E.)



A compter du 27 mars 2023, les permanences du Point Accueil Emploi Est évoluent.

Lundi (9h-12h)	Mairie de Roc-sur-Couesnon
Mardi (9h-12h)	Sur rendez-vous (PAE Mobile*)
Jeudi (9h-12h)	France Services, Pleine-Fougères
Vendredi (9h-12h)	France Services, Pleine-Fougères

\* Lieu déterminé par la conseillère, en fonction des demandes, dans l'une des communes du territoire.

Contact : Mme LEROY - 02 99 80 19 77  
[Deborah.leroy@ccdol-baiemsm.bzh](mailto:Deborah.leroy@ccdol-baiemsm.bzh)

La PAE de Dol-de-Bretagne reste ouvert aux jours et horaires habituels : lundi, mardi, jeudi, vendredi (sur rendez-vous l'après-midi) ; en savoir plus [www.ccdol-baiemsm.bzh](http://www.ccdol-baiemsm.bzh)

Structures de proximité, les deux Points Accueil Emploi (P.A.E.) communautaires, (l'un à Dol-de-Bretagne et le second à Pleine-Fougères) ont pour mission d'accompagner :

- les demandeurs d'emploi et les chefs d'entreprises du territoire.
- Plus d'information sur ce site.

**[www.ccdol-baiemsm.bzh/points-accueil-emploi-de-dol-de-bretagne/](http://www.ccdol-baiemsm.bzh/points-accueil-emploi-de-dol-de-bretagne/)**

### Pass Commerce et Artisanat

Prolongation du dispositif de soutien aux TPE. La Région, compétente en matière de développement économique, a le souci de moderniser et de dynamiser l'activité des entreprises commerciales et artisanales

#### Soutenir l'investissement

La Communauté de communes s'est associée à la Région Bretagne pour agir sur 18 communes du territoire (Dol-de-Bretagne comptant plus de 5 000 habitants est exclue de ce dispositif) afin d'aider financièrement les entreprises à réaliser leurs travaux d'investissement. Qu'il s'agisse d'un projet de création, de reprise, de modernisation ou d'extension de l'activité, le Pass Commerce et Artisanat permet aux entrepreneurs de faire face aux coûts liés à des investissements : travaux immobiliers (accessibilité, mise aux normes, embellissement)... Le dispositif permet également de financer des investissements immatériels, notamment des prestations de conseil. Ce Pass prend en charge 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 16 666 € HT soit une aide maximale de 5 000 €. Pour bénéficier de l'aide, cofinancée à 50% par le Conseil Régional et 50% par l'intercommunalité, l'artisan ou le commerçant peut se faire accompagner dans le montage de son dossier par la Chambre de commerce et d'industrie ou par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

#### Un volet numérique

Ouvert aux 19 communes du territoire (Dol-de-Bretagne incluse), un volet numérique a été ajouté au dispositif du Pass Commerce Artisanat : il permet d'obtenir jusqu'à 50% d'aides sur des investissements liés à la digitalisation de son entreprise (à partir de 2 000 € HT de dépenses éligibles).

#### Prolongation du dispositif jusqu'au 30 juin 2023

En accord avec la Région Bretagne, la Communauté de communes prolonge ce dispositif jusqu'au 30 juin 2023 dans le cadre de la crise sanitaire afin d'accompagner la reprise et les investissements nécessaires.

# Condensés des décisions en Conseil Municipal



## Conseil Municipal du 14 décembre 2022

### Ecole privée Sainte-Marie de Val Couesnon - Participation aux frais de fonctionnement année 2021/2022

N'ayant pas d'école publique, la commune de Sougeal est soumise à la même réglementation pour la participation aux frais des autres écoles publiques et privées et se doit donc de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie de Val-Couesnon.

Le Conseil accepte de régler cette participation d'un montant de 1 307 € pour l'année 2021/2022 pour un élève de maternel.

### Ecole publique de Pleine-Fougères - Participation aux frais de fonctionnement année 2020 / 2021

Comme évoqué ci-dessus, la commune se doit de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pleine-Fougères à hauteur de 5 835,53 € pour l'année 2020/2021 (soit pour 7.5 élèves).

### Ecole publique de Pontorson : participation aux frais de fonctionnement 2016 / 2017 (régularisation)

De la même façon et par régularisation, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pontorson pour 3 élèves du primaire, un élève de maternel et la participation de 4 enfants au TAP à hauteur de 4 204,00 € (année 2016/2017).

### Restauration scolaire - Avenant à la convention du 01/09/2022 - Evolution des tarifs cantine scolaire

La Société CONVIVIO, notre prestataire pour la restauration scolaire, demande une nouvelle révision de prix du contrat par une augmentation de 9 % à compter du 1er janvier 2023 afin d'obtenir une cohérence entre l'évolution des coûts et les prix pratiqués. Le conseil accepte cet avenant.

*Nota : une première augmentation de 6,5% avait déjà été actée au 1er avril 2022, et le Conseil avait décidé de ne pas répercuter ses tarifs sur les familles.*

Aujourd'hui, cependant une telle hausse ne peut être supportée à elle seule par la Commune. Le Conseil décide donc une augmentation des tarifs de la cantine qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023 :

- 3 € 20 le repas pour les élèves de maternelle
- 3 € 60 le repas pour les élèves du primaire
- 4 € 30 le repas pour les adultes.

De plus, au vu de cette nouvelle augmentation, le conseil estime qu'il serait intéressant de prendre contact avec d'autres prestataires pour éventuellement diminuer les coûts du service, qui sont, à regret répercutés sur les familles.

### Recensement de la population 2023 :

- **Rémunération des agents recenseurs - Indemnité kilométrique**
- **Indemnité du coordinateur**

La commune de SOUGEAL sera concernée en 2023 par le recensement de la population et il convient de recruter deux agents recenseurs et de fixer leur rémunération. La dotation forfaitaire qui sera versée par l'INSEE au titre de l'enquête de recensement de 2023 s'élève à 1 166 €.

Le conseil municipal décide de créer deux postes d'agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 18

février 2023 et de constituer une enveloppe de 1 500 € à répartir entre les agents et le coordinateur :

- 650 € brut à chaque agent et une indemnité kilométrique
- 200 € brut pour le coordinateur communal en relation avec l'INSEE

Il est envisagé de recruter Patricia DURANT et Michel LEFRANCOIS pour effectuer cette enquête. Sabrina GUILLEY, secrétaire de Mairie, remplira la fonction de coordinateur communal en relation avec l'INSEE.

### Fermeture du marais

L'ouverture du marais a eu lieu le 26 avril 2022.

La fermeture définitive du marais a eu lieu le mercredi 30 novembre 2022 au soir, suite à la proposition de la commission compétente, de prolonger de 15 jours la période de pacage, étant donné les conditions climatiques favorables et l'état du marais.

### Contrat groupe d'assurance statutaire - Dont acte sur l'augmentation du taux en 2023 pour les collectivités adhérentes avec un effectif égal ou de moins de 20 agents CNRACL

Lors des six dernières années, nous avons assisté à une dérive très importante des arrêts pour raison de santé (vieillesse, impact de la réforme des retraites, usure professionnelle...)

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance :

- de la décision du conseil d'administration du CDG 35 d'accepter un avenant d'augmentation du taux de cotisation à 6,99% pour 2023 du contrat mutualisé d'assurance des risques statutaires pour les collectivités égal ou moins de 20 agents au moment de la souscription
- de la décision du conseil d'administration du CDG 35 d'accepter un avenant d'augmentation
- du taux de cotisation à 10,68% pour 2023 du contrat mutualisé d'assurance des risques statutaires pour les établissements médicaux sociaux spécialisés adhérents

Ce dont le conseil prend acte.

### Contrat groupe d'assurance statutaire - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil municipal donne, à la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, l'habilitation à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats par capitalisation devront couvrir tout ou partie des risques pour les agents titulaires ou non ou stagiaires affiliés ou non à la CNRACL (Décès, Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS), incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel) pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2024.





## Condensés des décisions en Conseil Municipal

### Suite du conseil municipal du 14 décembre 2022

#### **Rapport annuel sur le coût et la qualité du service déchets- Année 2021 – Communauté de Communes**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du service déchets de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2021.

#### **CDG 35 – Adhésion au service du délégué à la protection des données**

Les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le Conseil municipal approuve la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données et les termes de sa convention.

#### **Question diverse :**

##### **Vente de bois communal**

Le conseil municipal prend acte qu'un abattage de bois est prévu sur la commune. Ce bois sera vendu à l'entreprise Armorique Aménagement de Corps-nuds, dont l'offre est la mieux-disante :

- Lanrigan et La prairie sous Le Val : 162 peupliers vendus au prix de 4 590 €
- Le Mottay : 32 €/m<sup>3</sup> pour déroulage puis broyage du reste en bois énergie pour la commune (environ 150 m<sup>3</sup>)

### Conseil Municipal 26 janvier 2023

#### **Carte Communale – Instauration d'un droit de préemption urbain en zone C (constructible)**

Le Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une carte communale d'instituer un Droit de Préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte communale approuvée en date du 13 janvier 2013 à Sougeal.

Ce droit de préemption permet à la commune d'acquérir, à l'occasion de mutations, des biens en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagement. Le conseil municipal décide d'instituer un droit de Préemption dans les périmètres encadrés en rouge sur le plan annexé à la délibération ayant pour objectif la réhabilitation ou construction de logement.

Un registre sur lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption, ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213.13 du Code de l'Urbanisme.

#### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 : mise aux normes défense incendie communale**

Le projet de mise aux normes de la défense incendie communale avance progressivement et le coût prévisionnel pour 2023 de 26 792.00 € H.T. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil sollicite une subvention de 10 716,80 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023.

#### **Autorisation de recrutement d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement – route de la Fontenelle**

La Commune est propriétaire d'un terrain cadastré ZR 45 (nouvellement acquis auprès de la famille LERQUEMAIN) constructible à hauteur de 76 %, destiné à une viabilisation pour la création d'un nouveau lotissement, route de La Fontenelle.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un relevé topographique ainsi qu'un bornage de la zone constructible de cette parcelle et de procéder à une étude de projet dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement.

#### **Opération de bornage de la parcelle constructible rue de la Forge N°D 101 – Partage des frais avec propriétaires bordants**

Considérant le permis de construire accordé à M. et Mme HAUGEARD Yves relatif à la construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée D 457 et la parcelle cadastrée D 101 appartenant à la commune, mise en vente elle aussi pour y être construite, il est nécessaire de faire procéder à un bornage entre les 2 parcelles. Cette opération étant réalisée par le Cabinet LETERTRE GEOMETRES dans l'intérêt commun des deux parties, le coût de l'opération sera supporté respectivement par les deux parties en présence.

#### **Annexion d'une partie de la parcelle cadastrée D 103 appartenant à M. Et Mme HAUGEARD Yves**

Deux nouvelles constructions seront donc réalisées sur les parcelles D 101 et D 457 à plus ou moins long terme. Il est envisagé de transformer en voie communale l'accès D 99 pour accéder à ces propriétés.

Dans un premier temps, afin d'améliorer à la fois la visibilité et la commodité du passage D 99 à ces propriétés, il est nécessaire d'en élargir l'entrée. Pour ce faire, le conseil municipal décide l'acquisition d'un angle de quelques mètres carrés de la parcelle cadastrée D 103 appartenant à M. et Mme HAUGEARD Yves située à l'Est de ce passage, de la même manière que ce qui avait été réalisé en 2020 avec la parcelle positionnée à l'Ouest de ce passage.

Considérant l'accord de principe de M. et Mme HAUGEARD, le conseil décide de lancer cette opération en recrutant un cabinet d'expert géomètres, et de poursuivre les négociations avec la famille propriétaire concernant le prix d'acquisition, la surface annexée et les modalités de prise en charge des frais inhérents à l'acquisition (PV de bornage, document d'arpentage, frais de notaires) et les travaux de clôtures nécessaires à cet aménagement.

#### **Question diverse:**

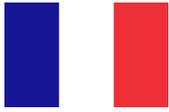
##### **Evocation des aménagements du terrain devant la boulangerie à destination de parking**

Suite aux échanges de terrains réalisés en fin d'année 2022 avec Mme/M. OGER/JENOUVRIER, le conseil a décidé de privatiser le terrain situé rue de la Forge à un usage de parking réservé à la clientèle de la boulangerie. Une signalétique en ce sens sera apposée très prochainement.

Condensés réalisés par Hélène Macé

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : <http://www.mairie-sougeal.fr>

## La Vie Associative



Il a été décidé que l'association EFAS sera dissoute et cessera ses activités de groupe fin juin 2023.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale, les membres anglais ont critiqué la direction prise par l'association après le Covid, les actions de certains membres du bureau et surtout, sont opposés à la création de groupes pour les enfants.

En conséquence, 5 membres qui ont œuvré pour l'association pendant de nombreuses années, ont démissionné.

Après un effort pour recruter de nouveaux membres, une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée le 28 février 2023. Très peu d'Anglais étaient présents et aucun nouveau membre ne s'est présenté. Il était donc impossible de continuer dans de telles circonstances et il a été voté à l'unanimité des membres présents, la dissolution de l'association.

## Entente Franco-Anglaise Sougealaise (EFAS)



It was decided that the Association EFAS will be dissolved and will cease its group activities at the end of June.

During the General Assembly, English members were critical of the direction taken by the Association after Covid, of the actions of certain members of the Board and strongly opposed the creation of the groups for children. As a consequence, 5 members who had worked for the association for many years, stepped down.

After an effort to recruit new members, an Extraordinary General Assembly was organized on 28 February 2023. Very few English members were present and no new members applied. It was therefore impossible to continue under these circumstances and it was unanimously voted by the members present to dissolve the Association.

Le Président BRIAN Rodgers

## Fête de l'oie

Le Président du Comité de la Fête de l'Oie m'ayant confié pour cette année 2023 la responsabilité de cette fête, nous la renouvellerons une 2ème fois au stade, route de La Fontenelle, sur le terrain de football.

La 1ère édition en 2022 a été concluante, sachant que quelques points seront à améliorer comme signalé lors du dernier comité.

Cette formule avec un traiteur soulage énormément les bénévoles auxquels nous faisons toujours appel.

**Retenez cette date : le 30 juillet 2023 ! Alain ROUPIE**



## Comice agricole

Après celui de Saint-Marcen en 2019 et alors qu'il aurait dû avoir lieu en 2021, le comice agricole de l'ex-canton de Pleine-Fougères revient. Après une incursion dans le "marais" cette fête de l'agriculture ouverte à tous retrouve le "terrain".

Elle aura lieu le 2 septembre prochain à La Boussac en contre-bas des Tertres de la Claye.

Tous les bénévoles intéressés, d'où qu'ils soient, sont invités à se faire connaître soit, auprès du comité organisateur soit, auprès de leur mairie qui transmettra. Même chose pour les concurrents potentiels ou exposants de toute sorte.

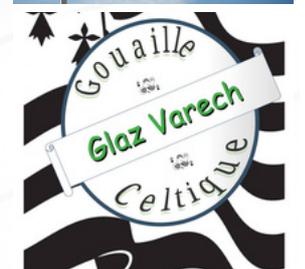
Pour le Comité, le Président R. CHAPDELAIN



## ASSOCIATION MIFASOL O GALLO

" Il est des notes de musique comme des voyages, les deux transportent des émotions, une destination vers le bonheur et rien d'autre ". (Sophia Sherine Hutt)

L'association MIFASOL O GALLO renouvelle sa principale mission en 2023 : VOUS DIVERTIR ! Cette année nous vous donnons rendez-vous au terrain des sports de SOUGEAL le **samedi 1er juillet à partir de 19H00** pour le festival musical FESTI ZIK. Les membres de l'association ainsi que les nombreux bénévoles vont assurer l'accueil des musiciens, des chanteurs et bien sûr du public. Alors venez nous rejoindre afin de profiter du moment présent et mettre un peu de paillettes dans ce contexte actuel. Parmi les différents styles de musiques, nous sommes heureux d'accueillir cette année le groupe **GLAZ VARECH**. Un groupe constitué de 6 amis, tous issus de la région Haute Bretagne, qui pratique leur musique dans différents styles et formations du rock, folk, musette, blues aux chants de marins... Nous vous réservons également une belle surprise, un indice : la valeur n'attend pas le nombre des années ! Venez nombreux les encourager.



Le Président Jean-Claude Garnier

## AMICALE DES RETRAITES

Pour 2023 l'Amicale des retraités compte 80 adhérents, cela se maintient.

Janvier était le mois de la galette des rois, Février celui des crêpes, et Mars c'était le repas couscous qui a été un succès et voilà un trimestre de passé.



La Présidente Yvette Brault



## Les associations APEL et OGEK

L'APEL continue à financer des outils pédagogiques : un outil numérique en histoire pour la classe des CE/CM ; un atelier d'écoute avec casque pour développer l'attention et la compréhension orale.

L'APEL a organisé une vente de repas à emporter avec le traiteur sougealais Roland Guérin ; ainsi qu'une vente de brioches.

apel  
Association  
de parents d'élèves



ADMR  
AIDE À DOMICILE  
EN MILIEU RURAL



### Proche des familles

Vous êtes dans l'une de ces situations :

Reprise ou changement d'emploi, modifications de vos horaires professionnels, grossesse difficile, retour d'hospitalisation ou de maternité ....

Vous avez besoin d'un soutien pour vos tout-petits, d'une garde d'enfants à domicile ...

**Pensez au service « Famille » de l'ADMR !**

Il vous permettra de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il s'agit soit d'une aide dans les tâches du quotidien : ménage, repassage, aide aux courses, ... soit d'un soutien à la parentalité : aide au repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs, ...

**Vous pouvez être aidé financièrement :**

Des aides financières sont possibles (CAF, MSA, Conseil Départemental) ; par ailleurs, 50 % des sommes restantes sont déductibles des impôts ou donnent droit à un crédit d'impôt.

Vous désirez un renseignement sur le service « Famille » ou sur un autre service de l'ADMR (intervention à domicile, ménage, portage de repas), **contactez nous au 02.99.48.66.51.**

L'école privée de Sougéal a eu la chance de se voir offrir un kit éducatif pour comprendre le fonctionnement d'un être vivant surprenant : le blob. Nous remercions chaleureusement le grand-père de Marie et Gabriel pour ce cadeau qui a permis une multitude de découvertes ainsi que le beau-père de Loïcia pour le don d'une quinzaine d'échantillons. Le blob est un organisme unicellulaire qui n'est ni animal, ni végétal, ni champignon. Il est capable de bouger, de se nourrir, de se déplacer et même d'apprendre. Son milieu naturel est la forêt humide. Selon les scientifiques, il est un véritable recycleur, fondamental pour les écosystèmes dans lesquels il vit. La classe des grands a mis en place son propre élevage. Chaque élève a pu réveiller son blob, le nourrir et faire ses propres expériences et découvertes en plus de celles menées collectivement en classe. Certains ont fait preuve de beaucoup de patience et de ténacité pour maintenir leur petit être dans de bonnes conditions d'observation. Tout cela a appris aux enfants à entrer dans une démarche scientifique : émettre des hypothèses, imaginer une expérience et tirer des conclusions. Ainsi, nous avons étudié son régime alimentaire et découvert qu'il privilégiait la nourriture équilibrée. Nous avons fait le parallèle avec l'importance pour l'Homme d'avoir une bonne hygiène alimentaire. Nous avons également pu tester les goûts du blob mais aussi ceux des élèves et bien identifier les préférences de chacun, parfois même s'en découvrir de nouvelles. Cette période d'investigation se conclura par une exposition sur le blob ouverte à tous au sein de l'école. Elle est en cours d'élaboration.

### Les sciences en maternelle/CP



Les élèves de maternelle/CP ont appris à classer les animaux : mammifères, oiseaux, ovipares, vivipares. Ils se sont intéressés à leur mode de déplacement et à leur alimentation.

Ils étudient également le corps humain : articulations, squelette, croissance, dents...



### Le langage oral en maternelle/CP

Autour de l'album, « Les bons amis », conte traditionnel, les enfants mémorisent des tournures syntaxiques et du lexique. Ils ont comme projet de créer des décors, et un montage audio pour synthétiser leur travail.

### Les ateliers des sens



Le jeudi 23 mars, toute l'école a pu participer à un après-midi autour des 5 sens en prolongement des différents projets des deux classes autour de l'hygiène alimentaire et de la découverte du corps en lien avec le parcours d'éducation à la santé. Plusieurs ateliers ont été proposés aux élèves. Ils ont testé les différents goûts et essayé de comprendre quelle zone et donc quelles papilles gustatives étaient sollicitées sur leur langue pour déceler le salé, sucré, acide et amer. Ils ont également deviné des légumes et des fruits uniquement au toucher, ils ont retrouvé des aliments à l'odeur mais aussi observé des jus pour en connaître la saveur. Enfin, ils ont appris à classer des aliments en fonction de leur origine : animale ou végétale. Ils ont compris que tous les sens étaient nécessaires dans la dégustation. Ce temps de partage a été apprécié de tous et les élèves ont pu élargir leurs préférences alimentaires. Il n'aurait pas pu avoir lieu sans la gentille participation de Véronique, Régine, Valérie et Ursula (bénévoles).

### La haie bocagère

Les élèves de CE/CM ont pris part à la première animation autour de la haie bocagère organisée par la Communauté de Communes en partenariat avec l'IEN du Pays Malouin dans le cadre de l'opération d'éducation à l'environnement et au développement durable. Pendant ce premier après-midi, les grands ont appris à lire un paysage bocager et à suivre ses lignes pour tenter de le reproduire. Ils ont compris l'importance des haies bocagères et en ont planté une, mélangeant diverses essences. Pour terminer, ils ont appris à mesurer, grâce à une croix de bûcheron, un arbre de la Liberté planté en mémoire de la Révolution et symbole de la République. L'opération se prolongera en classe et à travers deux autres temps d'animation en mai et en juin.

Myriam Jubault

